

Département du

Calvados

Arrondissement de

Lisieux

N°2026-24

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le trois mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pierre-en-Auge, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de la commune déléguée de Saint Pierre sur Dives, sous la présidence de Monsieur Jacky MARIE, Maire.

La convocation a été adressée les 17 et 24 février 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jacky MARIE, Maire

Adjoints au Maire :

M. Gilles LEMARIE, M. Michel DAIGREMONT, M. Alain MARIE, Mme Yvelise DUMONT-ELIE, M. François BUFFET, Mme Barbara DELAMARCHE, M. Régis COLLEVILLE, M. Hubert PITARD-BOUET

Conseillers municipaux :

Mme Marie-Jeanne AGIS, M. Jean-Pierre AGIS, M. Olivier ANFRY, Mme Joëlle AUBERT, Mme Mathilde BACHELEY, Mme Marie-Hélène BESNIER, M. Gérard BISSON, M. Francis BLOT, M. Loïc BONNISSANT, Mme Sonia BUTANT, M. Rémi DEBARD, Mme Lillane DEPARIS, M. Denis DUBOIS, Mme Brigitte FERRAND, Mme Jocelyne FOUQUES, Mme Valérie FOUQUES, Mme Sonia GRIERE, Mme Danièle JAMET, Mme Nicole LABARRE, M. Claude LACOUR, M. Pierre LECOQ, Mme Josiane LETOURNEUR, Mme Brigitte MADELINE, Mme Sonia OLIVIERO, M. Jean-Pierre PARAGE, Mme Nicole PERRÉE, M. Dominique PICOT, M. Théo PIEDNOEL, Mme Sylviane PRALUS, Mme Claire RIVIERE, M. Christophe ROBERT, M. Denis ROCHERIEUX, Mme Séverine ROCHERIEUX, M. Frédéric RUSSEAU, M. Gilbert TIRARD, M. Michel VAN DER WAGEN

PROCURATIONS :

Mme Elisabeth LACHAUME,	donne pouvoir à	M. Gilles LEMARIÉ
M. Benjamin CHALOT	donne pouvoir à	Mme Jocelyne FOUQUES
Mme Annie MOTTE	donne pouvoir à	Mme Joëlle AUBERT
M. Luc DEREPA	donne pouvoir à	Mme Brigitte FERRAND
Mme Catherine SADY	donne pouvoir à	M. Christophe ROBERT
Mme Véronique GOURDEL	donne pouvoir à	M. Alain MARIE
M. Bruno GOURDEL	donne pouvoir à	M. Hubert PITARD-BOUET
Mme Annie PARE	donne pouvoir à	M. Jacky MARIE

ABSENTS / EXCUSÉS :

M. Emmanuel CHOTTARD, M. Jean-François HOTTON, Mme Hélène PERREE, M. André TRIGER

Membres en exercice : 57
Membres présents : 45
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 53

Monsieur Alain MARIE a été nommé secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
014-200064796-20260305-Delib2026-24-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

DÉLIBÉRATION N°2026-24- TARIFS PUBLICS 2026

Rapporteur : Monsieur Gilles LEMARIE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2025-117 du 17 décembre 2025 portant approbation des tarifs publics 2026 ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Marché réunie le 3 février,

VU l'avis favorable des membres de la Commission Scolaire, jeunesse, sport, vie associative et évènementiel réunie le 9 février,

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources réunie en date du 13 février 2026,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de fixer les tarifs des services publics locaux ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser la grille tarifaire applicable à compter du 9 mars notamment en ce qui concerne les tarifs applicables :

- A la foire de Pâques,
- Aux espaces disponibles à la location des bâtiments conventuels,
- A la halle médiévale.

ENTENDU l'exposé de Monsieur Gilles LEMARIE,

Après en avoir délibéré, par

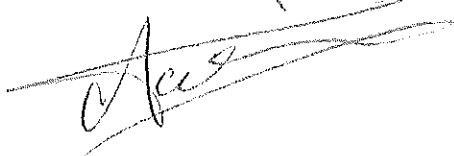
- 12 abstentions : MM. ROBERT (+ pouvoir), PIEDNOEL, TIRARD, LACOUR, D. ROCHERIEUX, Mmes FERRAND (+ pouvoir), N. PERREE, S. ROCHERIEUX, OLIVIERO, PRALUS
- 41 voix pour ;

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE des membres présents et/ou représentés :

- APPROUVE la grille tarifaire annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document s'y rapportant ;
- DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 9 mars 2026 et de la rentrée scolaire 2026/2027 pour les tarifs scolaires.

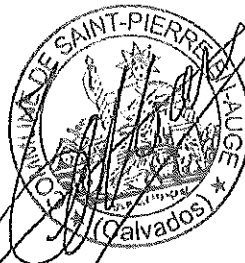
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,



Alain MARIE

Le Maire



Jacky MARIE

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération est susceptible, dans un délai légal de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, d'un recours gracieux auprès du Maire de St Pierre-en-Auge ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Caen.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par vote électronique via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecous.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-200064788-20260305-Delib2026-24-DE
Date de télétransmission : 05/03/2026
Date de réception préfecture : 05/03/2026

TARIFS FUNÉRAIRES DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE

TARIFS CONCESSIONS FUNÉRAIRES

EMPLACEMENT POUR ADULTES (superficie de 2m²)	
DURÉE	A partir du 09 mars 2026
30 ANS	210 €
50 ANS	360 €
EMPLACEMENT POUR ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS (superficie de 1m²)	
DURÉE	A partir du 09 mars 2026
30 ANS	110 €
50 ANS	180 €
COLUMBARIUM	
DURÉE	A partir du 09 mars 2026
15 ANS	850 €
30 ANS	1 000 €
50 ANS	1 200 €
CAVURNE (inclus prix de la caverne)	
DURÉE	A partir du 09 mars 2026
15 ANS	470 €
30 ANS	510 €
50 ANS	650 €
VACATION FUNÉRAIRE	25 €

TARIFS RENOUELEMENT DE CONCESSIONS FUNÉRAIRES

EMPLACEMENT POUR ADULTES (superficie de 2m²)	
DURÉE	A partir du 09 mars 2026
30 ANS	210 €
50 ANS	360 €
EMPLACEMENT POUR ENFANTS DE MOINS DE 10 ANS (superficie de 1m²)	
30 ANS	110 €
50 ANS	180 €
COLUMBARIUM	
15 ANS	850 €
30 ANS	1 000 €
50 ANS	1 200 €
CAVURNE	
15 ANS	170 €
30 ANS	240 €
50 ANS	350 €

